



Québec – Report des déclarations de revenus

Le 15 avril 2021
N° 2021-19

Québec reporte la production des déclarations de revenus des particuliers au 31 mai 2021

Les particuliers du Québec pourraient bénéficier d'un délai supplémentaire pour produire leur déclaration de revenus de 2020 et effectuer leur paiement d'impôt connexe cette année. Québec a récemment annoncé qu'il reporterait de fait la date limite fixée pour la production des déclarations de revenus, qui passe du 30 avril au 31 mai 2021. Plus particulièrement, Québec a déclaré qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, il n'imposerait pas de pénalité pour production tardive et n'appliquerait pas d'intérêts sur le solde d'impôt de 2020 avant le 31 mai 2021.

Au moment de la publication, le gouvernement fédéral n'avait pas annoncé son intention de reporter la date limite de production des déclarations de revenus à venir.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à déterminer les incidences que la COVID-19 est susceptible d'avoir sur vos obligations fiscales. Nous pouvons également vous tenir informé de tout changement fiscal lié à la pandémie dont vous devrez tenir compte dans les jours et les semaines à venir.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 15 avril 2021. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2021 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.